

Avenant effectuant des modifications au sein du règlement organisant le concours photo : « A L'OCCASION DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL, TENTEZ DE GAGNER UN WEEK-END A AMSTERDAM POUR 2 PERSONNES! »

Suite à des remarques judicieuses de photographes sur nos réseaux sociaux, l'équipe de la MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE a décidé d'apporter des modifications au règlement pour être plus en adéquation avec la législation sur les droits d'auteurs.

De plus, des éléments d'organisation concernant le vernissage de l'exposition ont été précisés depuis la première publication du règlement permettant ainsi de les incorporer.

Enfin, tous ces éléments pouvant être un frein à la participation au concours, la décision a été prise de prolonger la date de participation au concours jusqu'au 10 Septembre 2018 à 23h59.

Voici les articles initiaux et leur modification.

ARTICLE 6 (initial)

Les photos sélectionnées par l'équipe de la MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE seront soumis au vote d'un jury composé de membres de l'association de la MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE, d'élus de la Ville de Conches en Ouche, de possible membres des institutions européennes ou de la Région Normandie, de photographe professionnel. La composition du Jury sera annoncée en septembre 2018 après la clôture du concours photo.

Les gagnants seront annoncés début septembre suite au vote du jury. Toutes les photos sélectionnées par le jury seront exposées à la Maison des Arts (Place Aristide Briand) à Conches en Ouche. Les dates du vernissage et de l'exposition seront annoncées ultérieurement par l'association organisatrice.

Remplacé par :

ARTICLE 6 (modifié)

Les photos sélectionnées par l'équipe de la MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE seront soumis au vote d'un jury composé d'au moins un membre de l'association MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE, d'élus de la Ville de Conches en Ouche et d'autres villes partenaires, de possible membres des institutions européennes ou de la Région Normandie, de photographe professionnel. La composition du Jury sera annoncée en septembre 2018 après la clôture du concours photo.

Les gagnants seront annoncés aux lauréats, aux participants et au grand public, mi-septembre suite au vote du jury. Toutes les photos sélectionnées par le jury seront exposées gratuitement à la Maison des Arts (Place Aristide Briand) à Conches en Ouche. Le vernissage de l'exposition aura lieu à la Maison des Arts

(Place Aristide Briand) à Conches en Ouche le 05 Octobre 2018 à 18h. Chaque participant retenu pour l'exposition recevra une invitation pour 2 personnes pour le vernissage.

ARTICLE 9 (initial)

Le gagnant autorise expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de ses nom, prénom, adresse et photos sur le site <http://www.maisondeurope27.com> et/ou sur tout autre support de la MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE, ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent concours photo. Les candidats s'engagent à céder à titre gratuit les droits de leur photo à LA MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE dès leur participation au concours photos. Les droits photos appartiennent exclusivement à la MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE une fois la participation au concours photo validée.

Remplacé par :

ARTICLE 9 (modifié)

Avec ce règlement, le gagnant est informé de l'utilisation et de la diffusion, sans but lucratif, de ses nom, prénom, adresse et photos sur le site <http://www.maisondeurope27.com> et/ou sur tout autre support de la MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE, ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée exclusivement au présent concours photo.

La MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE respecte le droit d'auteur et demande la mise à disposition gracieuse des droits d'auteurs pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée maximale de trois (3) ans, à compter de la date de fin de participation au concours, soit le 10 Septembre 2018 à 23h59.

La MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE n'utilisera les images gagnantes que dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), et leur exposition à but non lucratif dans le cadre de la promotion du patrimoine culturelle sur une durée maximale de trois (3) ans à compter de la date de fin de participation au concours, soit le 10 Septembre 2018 à 23h59.

La MAISON DE L'EUROPE DE L'EURE ne fera aucun usage des images non gagnantes, exception faite de leur exposition à but non lucratif dans le cadre de la promotion du patrimoine culturelle sur une durée maximale de trois (3) ans à compter de la date de fin de participation au concours, soit le 10 Septembre 2018 à 23h59 et ne les aliènera en aucune manière.

Cet avenant sera envoyé aux participants et sera diffusé auprès du grand public. Il permettra de changer l'ancien règlement présent sur notre site par le nouveau. Les deux versions resteront disponibles à la demande.

Danielle Jeanne,
Présidente de la Maison de l'Europe de l'Eure.

Maison de l'Europe de l'Eure – Centre d'Information Europe Direct

4 rue du Docteur Lerat, 27000 Évreux -  02 32 35 23 89 contact@maison-europe27.org - www.maisondeurope27.com

Agrement Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire n°2708EP121 - Agrement Association Éducative Complémentaire de l'Enseignement Public n°20-10-15